



IMMOBEL  
since 1863

## PROCURATION

Le (La) Soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale	
Forme juridique	
Société de droit :	(nationalité)
Siège Social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	
Agissant dans sa qualité de	De la Société
Suivant l'article des Statuts:	Art:

Personne physique :

Nom:	
Prénom(s):	
Profession	
Domicile:	

Titulaire de \_\_\_\_\_ actions au porteur  
\_\_\_\_\_ actions nominatives,  
\_\_\_\_\_ actions dématérialisées<sup>1</sup>,

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit<sup>2</sup>, de la société anonyme "IMMOBEL" ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue de la Régence 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE0405.966.675, pour le nombre total d'actions pour lequel il souhaite voter, limité cependant au nombre d'actions que le propriétaire a enregistré lors de la date d'enregistrement, le 10 mai 2012 à 24h00 (heure belge), et

<sup>1</sup> Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Biffer les mentions inutiles



constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial<sup>3</sup> avec pouvoir de substitution,

**M .....**

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'Assemblée Générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme « IMMOBEL » qui se tiendra à l'Hotel NH du Grand Sablon, rue Bodenbroek 2/4 à 1000 Bruxelles, le 24 mai 2012 à 10.30h, et pour délibérer sur les points de l'Ordre du Jour, aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pouvoir du mandataire :

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'Ordre du Jour ; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même Ordre du Jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

L'intention de vote de l'Actionnaire est indiquée à coté de chaque proposition. Si l'Actionnaire n'exprime pas son intention de vote, le mandataire votera pour. Aux effets ci-dessus, le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, amender l'ordre du jour, émettre tous votes, signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour ci-après et publié au Moniteur Belge, dans l'Echo et De Tijd et sur le site web de la Société [www.immobel.be](http://www.immobel.be)):

ORDRE DU JOUR		INTENTION DE VOTE		
1.	<i>Présentation des Rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire ainsi que des Comptes Annuels consolidés.</i>	Ne requiert pas de vote		
2.	<i>Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération incluant la politique de rémunération et proposition d'approuver expressément le maintien du système de rémunération variable existant durant l'exercice 2011 (l'année 2011 étant une année de transition) étant entendu que la Société entend appliquer à partir de l'exercice 2012 les règles introduites par la loi du 6 avril 2010 en matière d'étalement dans le temps des critères de prestation déterminant la rémunération variable des Membres du Comité de Gestion (conformément à l'art. 520ter, deuxième alinéa C.Soc.).</i>	OUI	NON	ABSTENTION
3 a.	<i>Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2011.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
3 b.	<i>Proposition de distribuer un dividende brut de 1,75 EUR, soit 1,3125 EUR net, par action.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
3 c.	<i>Proposition d'affecter le solde bénéficiaire de 113,27 MEUR au report à nouveau.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
4.	<i>Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.</i>	OUI	NON	ABSTENTION

<sup>3</sup> Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...



<b>5 a.</b>	<i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur du Baron BUYSSE, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>5 b.</b>	<i>Proposition de désigner M. Dany DWEK en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>6.</b>	<i>Au vu des critères d'indépendance repris dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, proposition de confirmer en qualité d'Administrateur indépendant au sens des articles 524 et 526ter C. Soc., Baron BUYSSE, lequel réponds à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par lesdites dispositions et aux autres critères d'indépendance adoptés par le Conseil d'Administration.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>7.</b>	<i>Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>8.a</b>	<i>Proposition d'approuver, et pour autant que de besoin, de ratifier la clause de changement de contrôle reprise dans la convention de crédit conclue le 25 mai 2011 entre la Société et les banquiers Fortis Banque et ING Belgique, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés. Cette convention de crédit porte sur un montant de 85 MEUR.</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>8.b</b>	<i>Proposition d'approuver, et pour autant que de besoin, de ratifier la clause de changement de contrôle reprise dans le prospectus relatif à l'emprunt obligataire conclu le 21 décembre 2011 entre la Société et Fortis Banque, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés. Cet emprunt obligataire porte sur un montant de 40 MEUR</i>	OUI	NON	ABSTENTION
<b>9.</b>	<i>Divers</i>	Ne requiert pas de vote		

Donné à .....

Le .....